

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance extraordinaire de la municipalité tenue à l'hôtel de ville de Saint-Jude le 20 mars 2025, le Conseil a adopté le règlement 566-2025 concernant la circulation et le stationnement de la municipalité de Saint-Jude.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi le 21 mars 2025.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'hôtel de ville, 940 rue du Centre Saint-Jude durant les heures régulières et sur le site internet de la municipalité à www.saint-jude.ca.

Donné à Saint-Jude, ce 21 mars 2025.



Myriam Fournier
Directrice-générale et greffière-trésorière